

copie certifiée conforme à l'original
Aix en Provence le 7/11/2011

A. Schulmann
Président Directeur Général

SOCIETE DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL

- S.C.M.A.T. -

Société Anonyme au capital de 2 160 000 euros

Siège social : 21 avenue de l'Europe - 13090 - AIX EN PROVENCE

551 620 198 RCS Aix en Provence

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil ONZE, le VENDREDI 4 NOVEMBRE à 11 Heures, les membres du Conseil d'Administration de la société se sont réunis au siège social de la société sur convocation régulière du Président Directeur Général.

Sont présents et ont émergé le registre de présence en entrant en séance :

- Monsieur Michel ALBANESI, Président Directeur Général,
- Monsieur Alexandre SCHULMANN, Administrateur et Directeur Général Délégué,
- Monsieur Louis LEYDIER, Administrateur,
- Monsieur Frédéric BLARDONE, Administrateur,
- Monsieur Dominique ETTORI, Administrateur,
- Monsieur Jean CARRESE, Administrateur.

Sont représentés :

- Monsieur Isidore PARTOUCHE, Administrateur, représenté par Michel ALBANESI
- Monsieur Patrick PARTOUCHE, Administrateur, représenté par Alexandre SCHULMANN
- Monsieur Bernard LEAUX, Administrateur, représenté par Jean CARRESE

Est absent et non représenté:

- Monsieur Jean-Marc FORNERI, Administrateur

Assistent également à la séance :

- Monsieur Laurent MIZOULE,
- Madame Jeanne ROUVIER, représentante du Comité d'Entreprise, collège cadres,
- Monsieur Jean-Marc BRABANT, représentant du Comité d'Entreprise, collège maîtrise,
- Monsieur Serge PICCONE, représentant du Comité d'Entreprise, collège employés.

Monsieur Michel ALBANESI, Président Directeur Général, préside la séance et en dirige les débats.

Le Président constate que les Administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Il rappelle aux administrateurs qu'il convient d'approuver et signer le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil.

Le Conseil adopte et approuve, après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion.

Puis, le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Démission du Président Directeur Général et nomination d'un nouveau Président Directeur Général,*
- *Nomination d'un Directeur Général Délégué,*
- *Démission d'un Administrateur et cooptation d'un nouvel Administrateur,*
- *Pouvoirs à donner en vue d'effectuer toutes formalités légales,*
- *Questions diverses.*

I.- **DEMISSION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL ET NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL**

Monsieur Michel ALBANESI rappelle au Conseil qu'il a donné sa démission des fonctions de Président Directeur Général qu'il occupe au sein de la société et ce, pour raisons personnelles et par lettre en date du 10 Octobre 2011, avec effet à compter de la présente séance.

Il indique ensuite qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement concernant lesdites fonctions étant précisé qu'il conserve son mandat d'Administrateur.

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Michel ALBANESI de ses fonctions de Président Directeur Général et le remercie pour les services qu'il a rendus à la société au cours de son mandat.

En application des dispositions de l'Article L.225-51-1 du Code de Commerce et dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil décide de nommer, en qualité de nouveau Président Directeur Général, en remplacement de Monsieur Michel ALBANESI, démissionnaire :

- **Monsieur Alexandre SCHULMANN**
Né le 10 Janvier 1974 à LESQUIN (59)
De nationalité française
Domicilié : 8 rue Raymond Filippi - 13100 AIX EN PROVENCE

et ce, pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Octobre 2012.

Monsieur Alexandre SCHULMANN qui assiste à la séance, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire aux conditions légales concernant le cumul du nombre de mandats et remercie le Conseil de la confiance qui lui est ainsi témoignée.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la Loi aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration, le Président assumera la direction générale de la société et jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société et pour faire et autoriser tous les actes et opérations dans les limites de l'objet social.

La séance se poursuit sous la présidence de Monsieur Alexandre SCHULMANN.

II.- **NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE**

Monsieur Alexandre SCHULMANN rappelle qu'il officiait, jusqu'à sa nomination en qualité de Président Directeur Général, en qualité de Directeur Général Délégué. Il indique que, compte tenu de son changement de statut, il souhaite être assisté dans sa mission par un Directeur Général Délégué et propose aux Membres du Conseil la nomination de Monsieur Laurent MIZOULE dans cette fonction.

Accédant à cette demande, le Conseil se prononce, à l'unanimité, sur la nomination en qualité de Directeur Général Délégué de :

- **Monsieur Laurent MIZOULE**
Né le 23 Octobre 1973 à RILLIEUX LA PAPE (69)
De nationalité française
Domicilié : Carraire des Arlésiens n° 3 - 13240 SEPTEMES LES VALLONS

pour une durée égale à celle des fonctions du Président Directeur Général, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Octobre 2012.

En conséquence Monsieur Laurent MIZOULE est nommé en qualité de Directeur Général Délégué.

Monsieur Laurent MIZOULE qui assiste à la séance, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et n'être frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer lesdites fonctions. Enfin il remercie le Conseil de la confiance qui lui est ainsi témoignée.

Sous réserve des pouvoirs que la Loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au Conseil d'Administration, et dans la limite de l'objet social, Monsieur Laurent MIZOULE en sa qualité de Directeur Général Délégué, est investi des mêmes pouvoirs que le Président Directeur Général pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

III.- DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR ET COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le Président expose au Conseil que Madame Marianna CARDOSO a donné, pour des raisons personnelles, sa démission des fonctions d'Administrateur qu'elle occupait au sein du Conseil d'Administration de la société et ce, par lettre en date du 22 Juillet 2011 avec effet à compter du même jour.

Il rappelle alors que compte tenu de cette démission, un siège de membre du Conseil d'Administration est devenu vacant et, qu'en cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges de membres du Conseil d'Administration sans que le nombre de ceux-ci devienne de ce fait inférieur au minimum statutaire ou légal, l'Article L.225-24 du Code de Commerce permet au Conseil de procéder entre deux Assemblées Générales à des nominations à titre provisoire.

Il demande en conséquence aux membres du Conseil de prendre acte de la démission de Madame Marianna CARDOSO et leur propose la nomination à titre provisoire de Monsieur Laurent MIZOULE en qualité d'Administrateur.

Le Conseil prend acte de la démission de Madame Marianna CARDOSO de ses fonctions d'Administrateur depuis le 22 Juillet 2011 et, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de nommer :

- **Monsieur Laurent MIZOULE**
Né le 23 Octobre 1973 à RILLIEUX LA PAPE (69)
De nationalité française
Domicilié : Carraire des Arlésiens n° 3 - 13240 SEPTEMES LES VALLONS

en qualité d'Administrateur à titre provisoire en remplacement de Madame Marianna CARDOSO, démissionnaire.

Conformément à la Loi, cette nomination est faite sous réserve de sa ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur Laurent MIZOULE exercera ses fonctions d'Administrateur pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Octobre 2014.

Monsieur Laurent MIZOULE qui assiste à la séance, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et n'être frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer lesdites fonctions. Enfin il remercie le Conseil de la confiance qui lui est ainsi témoignée.

Le Conseil d'Administration précise, en tant que de besoin, que le contrat de travail liant Monsieur Laurent MIZOULE à la société est maintenu.

IV.- POUVOIRS A DONNER EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES LEGALES

V.- QUESTIONS DIVERSES

☞ ☞